



## GYMNASTIQUE / PILATES – Saison 2022-2023

AGP Verneuillaise - Mairie - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ M/F

Adresse : \_\_\_\_\_ CP/Ville : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Profession\* : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

\*renseignement facultatif

Règlement effectué  Certificat Médical

Adhésion à AGP Verneuillaise : 20€ si adulte – 10€ si moins de 18 ans

Cours demandé(s) → **1 cours : 70€ ; 2 cours : 110€ ; 3 cours : 140€ ; 4 cours : 160€ ; 5 cours : 180€**

\*\* Cocher la case ou les cases concernées : **Pilates** :  mercredi 20h15 ;  vendredi 14h30

**Gym** :  lundi 11h,  mardi 11h,  mardi 18h45,  mardi 19h45,  mercredi 9h15,  mercredi 19h,  jeudi 18h45

\*\*Etant donné le nombre de places restreintes, sous réserve de place disponible

Montant : \_\_\_\_\_ Si encaissement en 2 fois, faire 2 chèques et merci de cocher la case

Autorisation à compléter obligatoirement

autorise  n'autorise pas la prise de photos et l'utilisation afin de valoriser les activités Gymnastique / Pilates (article de presse, site Internet, calendrier, vidéo...). Les photos seront prises en groupe.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement, consultables sur le site agp-verneuil.fr, ainsi que du règlement ci-dessous concernant la pratique des activités.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Moins de 18 ans :

Nom du représentant légal : \_\_\_\_\_ Qualité (lien de parenté) : \_\_\_\_\_

Adresse du représentant légal (si différente de l'adhérent) : \_\_\_\_\_



### REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE / PILATES AU SEIN D'AGP VERNEUILLAISE – SAISON 2021-2022

#### Descriptif de l'activité :

Cours toniques avec activités diversifiées effectuées dans une ambiance détendue sur les directives d'animatrices diplômées :

- Echauffements
- Activités cardio-respiratoires
- Renforcement musculaire, Etirements

#### Conditions requises pour la pratique de l'activité :

- Adultes et adolescents
- Avoir satisfait aux formalités d'inscription
- Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à deux séances

#### Horaires et lieux :

- Consulter le site : [www.agp-verneuil.fr](http://www.agp-verneuil.fr)

#### Formalités administratives et financières :

**Formalités d'inscription** : Les documents suivants sont à remettre au responsable de section à la première séance de l'activité :

- o Bulletin d'inscription signé (par les parents pour les mineurs)
- o Paiement adhésion + cotisation
- o Certificat médical daté de moins de 3 mois, autorisant la pratique de la gymnastique / pilates

**Adhésion à l'AGP Verneuillaise** : payée en une seule fois

**Modalités de paiement acceptées** : chèques à l'ordre d'AGP Verneuillaise, espèces ; bons, coupons. **Dans le cas d'une demande d'encaissement en 2 fois, le versement doit être effectué dans sa totalité à l'inscription.**

#### Règles principales à respecter :

**Tenue vestimentaire** : Les aires d'exercice ne sont accessibles qu'avec des chaussures (tennis, baskets ou chaussons) dédiées à l'activité en salle et n'ayant pas été portées à l'extérieur du gymnase.

**Effets de valeur** : n'apporter ni argent ni objet de valeur, AGP-Verneuillaise déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Respect des lieux et du matériel** : Prière de respecter les locaux et matériels mis à disposition

**Blessure durant la pratique** : Toute blessure doit être signalée à l'animateur ou au responsable de section au plus tard sous 48 heures

**Contacts** : Le responsable de section est une personne bénévole, membre du conseil d'administration. A ce titre, il est représentant de l'AGP Verneuillaise.

**Responsable Gymnastique** : Anne Varelhias : 05 55 00 18 66 / 06 95 09 26 73

**Responsable Pilates** : Martial Pruvost : 06 73 46 16 50

Mail : [asso@agp-verneuil.fr](mailto:asso@agp-verneuil.fr)